

*Les Projets Culturels de
Territoires, un outil
d'ancrage fondamental dans
les transitions écologiques ?*

*Le regard de Phillipe Teillet
septembre, 2022*

LES ÉDITIONS DU LUCAS

Fondées en 2023, les Éditions du LUCAS assurent la publication de rapports, ouvrages et articles qui étudient la transformation des politiques culturelles dans un contexte transitionnel. Les Éditions du LUCAS sont dotées d'un comité de lecture composé d'universitaires, d'acteurs culturels, d'artistes, d'agents des collectivités et des ministères.

© Les Éditions du LUCAS, 2024
editions@lucasrecherche.fr
www.lucasrecherche.fr

Le 25 mars dernier, lors de la journée de lancement pour l'écriture d'un Projet Culturel de Territoire, l'un des participants avait formulé quatre questions auxquelles devaient répondre, selon lui, les échanges qui débutaient. Il s'agissait de **questions fondamentales**, presque intimidantes et fortement exprimées. Ces questions étaient les suivantes : **la culture : qu'est-ce que c'est ? ; la culture : pour quoi faire ? ; la culture : pour qui ? et la culture : à quel prix ?** Mais lors de cette première journée, les débats avaient finalement peu répondu à ces intimidantes questions. Il était toutefois compréhensible qu'en ouvrant ces travaux - **un co-diagnostic culturel du territoire** - des interrogations aussi fondamentales soient rappelées.

Six mois plus tard, vos réflexions ayant sensiblement avancé, il s'agit désormais de **définir des actions et des axes prioritaires pour le Projet Culturel de Territoire (PCT)**. Les thèmes abordés et les enjeux sont plus opérationnels : proposer des solutions et des actions concrètes (au regard du co-diagnostic maintenant établi) afin de répondre aux enjeux culturels du territoire.

Pour synthétiser et réagir aux propositions formulées à cette occasion, j'ai identifié trois mots en « A » qui étaient présents dans le co-diagnostic. Ces mots n'ont pas toujours été repris dans les projets que vous avez formulés mais leur sens y était. Il s'agit de : **ancrage, attractivité et aide (ou entraide)**.

1. Ancrage

Le terme « ancrage » revient assez souvent dans les réflexions territoriales sur les politiques culturelles¹. Il témoigne d'abord des **limites de ce qui a longtemps défini une certaine vie culturelle** : celle des tournées qui passaient un jour ici avant de repartir le lendemain ailleurs, d'une itinérance de la vie artistique, mais aussi des logiques de diffusion à partir de centres plus ou moins éloignées et de la capitale en particulier. L'insatisfaction venant de la situation qui en résultait, celle de beaucoup de vide entre quelques moments de « plein ».

L'ancrage est aussi fréquemment abordé comme un problème d'**adaptabilité de « l'offre culturelle » à la population d'un territoire**. La géographie sociale montre que les groupes sociaux sont inégalement répartis et la sociologie, que leurs capacités réelles à participer à la vie culturelle diffèrent sensiblement. En résultent des jugements, parfois sommaires, considérant certaines propositions artistiques ou ambitions culturelles comme inadaptées à un territoire, à celles et ceux qui l'habitent (« vous savez ici les gens ne sont pas habitués à... »). Un déficit d'ancrage peut être en effet une affirmation fragile, victime de représentations et de préjugés, insuffisamment étayée par des preuves. La curiosité, la disponibilité, l'ouverture d'esprit, la confiance, la sociabilité ou simplement une certaine bienveillance, sont des qualités qu'une population peut présenter de façon assez imprévisible et pour des raisons multiples. Reste que, lorsqu'un territoire est marqué par un **déficit de groupes sociaux par avance acquis aux offres culturelles**, même les plus exigeantes, **des actions de médiation sont considérées comme particulièrement nécessaires**. Censées permettre une meilleure recevabilité des propositions artistiques, elles leur assurent ainsi un certain ancrage que la durée et la constance conforteront. Signalons à ce sujet que les **approches en termes de droits culturels** invitent désormais à nouer un dialogue plus étroit avec les personnes vivant sur un territoire pour construire avec elles les actions culturelles susceptibles d'y être mises en œuvre.

Enfin, l'ancrage apparaît aussi comme une **promesse de la décentralisation**. L'implication croissante et souvent la responsabilité dominante des collectivités territoriales dans le financement de la vie culturelle, sont supposées favoriser un meilleur ajustement de ces politiques à la diversité des situations territoriales. Décentraliser invite aussi à adopter des politiques émanant pour partie de chaque territoire ou visant à soutenir justement ce qui en émane. L'ancrage consistant alors à s'appuyer sur des ressources locales, humaines ou matérielles, au risque parfois du localisme si une telle stratégie devenait exclusive.

Un peu d'étymologie ? Bien entendu, ancrer est un mot dont l'étymologie renvoie **aux activités maritimes**. C'est pourquoi, dans le Bugey tout particulièrement, il va de soi que son sens est celui d'une métaphore... même si les lacs et cours d'eau offrent la possibilité de jeter l'ancre...

1. Voir notamment : LANGEARD Chloé, « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », *Informations sociales*, 2015/4 (n° 190), p. 64-72 ; ou cet article de la *Gazette des Communes* : <https://www.lagazettedescommunes.com/792792/culture-queles-politiques-publiques-post-crise-sanitaire/>

La métaphore renvoie à l'idée d'implanter, d'enraciner, d'attacher solidement au sol. On trouve même en alpinisme, un usage du terme pour l'action d'assurer un point d'appui solide. Mais cette vision de l'ancrage est celle d'un rapport de force, d'une action énergique visant en quelque sorte à intégrer « de force » dans un territoire quelque chose qui auparavant ne s'y trouvait pas. C'est pourquoi une autre étymologie me semble mieux correspondre à vos préoccupations. Elle vient de la **psychologie**. L'ancrage y renvoie à des méthodes fondées sur l'idée que nous disposons de ressources (des émotions positives) ancrées en nous et grâce auxquelles nous pouvons faire face à des situations difficiles. En ce sens, l'ancrage serait une orientation possible pour le PCT consistant d'abord à vous appuyer sur les ressources du territoire. Le projet appelé « **Bouillon de culture** » qui vise à favoriser entre acteurs culturels les échanges de compétences et de savoir-faire me semble relever de cette façon d'ancrer vos propositions pour le PCT. Les ressources sont ici, il suffit d'organiser leur mise en commun.

Mais, toujours en psychologie, l'ancrage « en soi » est aussi une façon de répondre aux situations de stress ou de mal être que nous pouvons vivre. En transposant cette idée à l'échelle d'un territoire et de sa vie culturelle, c'est l'occasion de rappeler ici et en premier lieu **les conséquences du dérèglement climatique**, de l'obligation dans laquelle nous sommes de **réduire drastiquement nos consommations d'énergie fossile pour respecter les accords de Paris** et surtout rendre la planète moins invivable (avec moins de 2°C de réchauffement à la fin du siècle et une neutralité carbone en 2050). Dans ces conditions, c'est à une forte réduction de nos activités que nous sommes tenus. Dès lors, l'objectif d'un PCT ne peut être de faire plus, de démultiplier ou d'accroître « l'offre », mais au contraire de faire moins et ce faisant aussi, de faire mieux. Réduire ou ralentir peut en effet permettre de disposer du temps suffisant pour mobiliser, mieux informer, mieux accueillir les habitant-e-s du territoire, faire avec elles et eux, agir sur la durée, et de cette façon réaliser l'ancrage du PCT.

C'est ce qui apparaissait dans la proposition du « **Voyage de lieu en lieu** » à partir notamment d'une roulotte allant à la rencontre des populations sur un mode lent et suffisamment rare pour susciter l'intérêt, l'envie de s'arrêter et d'échanger. Le projet, sans évoquer directement les impacts de la transition et de la crise énergétique, mentionnait néanmoins l'isolement, le repli sur soi que les outils numériques et smartphones favorisent. Cette situation inquiète souvent, s'agissant notamment des comportements addictifs des plus jeunes. Mais ces connexions avec des ailleurs créent des situations d'a-territorialité.

En revanche, le projet proposé visait à permettre à chacun de se **ré-ancrer dans son territoire**, de venir à la rencontre de la roulotte, de se poser un instant et de se rassembler là où, le plus souvent, chacun ne fait que passer. Une autre proposition suggérait la mise en place **d'un lieu de vie / Tiers lieu central**, lui-même chargé de favoriser l'apparition d'espaces similaires dans d'autres points du territoire. Là encore il s'agissait de favoriser les occasions de partages et de rencontres entre des habitants du territoire que leurs activités professionnelles ou familiales habituellement éloignent. Et ce faisant de leur permettre de coopérer et de mutualiser leurs connaissances, compétences ou matériels afin de réaliser de cette façon leurs projets.

2. Attractivité

Dans le Bugey sud comme ailleurs, on trouve sans surprise le projet de rendre ce territoire plus attractif. C'est ici que nous retrouvons le rôle **des ressources culturelles territoriales** qui permettent d'ancrer le PCT mais aussi de rendre le territoire plus attractif.

Il est d'abord prioritaire de s'attacher à l'**attractivité des lieux ou des équipements culturels déjà présents**. On le sait de façon générale maintenant, et cela a été dit dans les échanges de ce jour, un lieu culturel qui n'est pas un lieu de vie et d'hospitalité a peu de chances de survivre dans une époque où les populations ont bien d'autres sollicitations, qu'il s'agisse d'autres activités sociales (amicales, sportives, associatives...) ou d'activités individuelles à domicile. La qualité des locaux, leurs aménagements, leur disponibilité, leur mode de gestion sont autant de paramètres sur lesquels jouer pour en faire des lieux de vie capables d'attirer vers eux non seulement les plus jeunes mais aussi toutes les catégories de populations. **C'est, on l'a vu, le sens d'une des propositions formulées visant à la création d'un puis de plusieurs Tiers Lieu(x)**. Mais de façon générale, on pourrait imaginer une action volontariste pour impliquer plus fortement les habitant-e-s de ce territoire dans la vie de leurs équipements culturels. **Sans imaginer de substituer des bénévoles aux professionnel-le-s dont les compétences sont indispensables** (et parce que les bénévoles ont souvent une disponibilité réduite et aléatoire), des efforts peuvent être faits pour ouvrir des espaces de discussion sur les activités accueillies dans ces équipements ou une partie d'entre elles, sur la possibilité de former et d'informer des habitant-e-s pour qu'ils et elles puissent y jouer un rôle plus sensible et développer à cette occasion de nouvelles compétences.

C'est en partie ce qui apparaissait dans le projet (hors équipement) du Carnet de promenades. L'idée de construire des itinéraires permettant de découvrir des lieux ou objets patrimoniaux pourrait aussi mobiliser les savoirs et expériences des habitant-e-s connaissant bien ce territoire, ses richesses parfois secrètes, et étant en mesure de les faire découvrir à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient s'y promener.

L'attractivité c'est aussi rendre visible, valoriser. De ce point de vue, le projet d'une publication (Agitateur de culture) présentant les manifestations, événements et initiatives du territoire peut autant permettre à ses habitant-e-s de prendre connaissance et conscience de ce qui s'y fait et s'y invente, éventuellement de changer le regard parfois sévère qu'ils portent à son sujet, mais aussi d'en favoriser la découverte par des populations extérieures.

L'attractivité du territoire constitue également un enjeu social et économique dans la mesure où le maintien de la population voire l'arrivée de nouveaux habitants sont des vecteurs si ce n'est d'un développement mais du moins de stabilité pour les entreprises et les services publics (scolaires notamment). **C'est dans ce cadre que le financement de la culture a été depuis longtemps maintenant considéré comme une dépense fructueuse** dans la mesure où non seulement les équipements et événements soutenus sont eux-mêmes conduits à dépenser sur le territoire (salaires, factures), mais aussi par la venue de spectateurs ou visiteurs et de touristes qui, à cette occasion, feront sur le territoire un certain nombre de dépenses. C'est pourquoi, on parle souvent de coefficient multiplicateur pour dire que les euros investis dans le financement de la vie culturelle par les pouvoirs publics se traduisent par 1,5 ; 2 ; 3 ; 6 voire 10 fois plus d'euros dans l'économie locale.

Reste, que tous les événements et équipements n'ont pas la même capacité à multiplier les euros et à produire ce bénéfice de leur attractivité. Une suggestion sur ce point serait dès lors d'associer les acteurs culturels et les habitant-e-s à des petites enquêtes afin de mesurer dans différentes situations et occasions ces flux financiers et retombées économiques. Ce serait à la fois le moyen de produire des données précises, moins approximatives et d'avoir un débat argumenté à la fois citoyen et politique. Ce qui peut d'ailleurs conduire à une réflexion sur cette forme de justification : ce qui aurait peu de retombées doit-il être abandonné ? Sinon quel est son intérêt public ? Et faut-il juger de tout à l'aune de ces retombées ? On voit ici combien ce thème peut constituer un fil rouge pertinent pour un dialogue territorial entre habitant-e-s, acteurs culturels, administrations et élu-e-s sur la contribution des activités culturelles au bien commun.

Rappelons enfin que le **Projet de Territoire (PT) du Bugey Sud a aussi pour ambition de redynamiser le territoire.** Dans ce cadre, il peut mettre des moyens au service de la création d'emplois visant cet objectif. Le PCT pourrait alors contribuer à cette redynamisation et, pour ce faire, bénéficier des moyens prévus au PT pour des activités culturelles (événements, valorisation patrimoniale...) conçues en faveur de l'attractivité territoriale.

3. Aide et entraide

Plus que « aide » ici utilisé pour disposer d'un 3ème A, **c'est « entraide » qui a souvent été mobilisé pour à la fois décrire les enjeux du territoire et imaginer des actions à intégrer au PCT.**

Assurément le PCT envisagé en Bugey Sud favorisera autant que faire se peut **des coopérations non seulement entre disciplines** (arts vivant / patrimoine / arts visuels, etc.) **mais aussi entre sphères et secteurs d'activités** (culture / agriculture / social / commerce / etc.). De cette façon il partage avec beaucoup d'autres PCT un souci de transversalité. Reste que découpages administratifs et le manque des relations entre des organisations culturelles, éducatives, sociales, sanitaires, etc. en fait souvent une ambition particulièrement difficile à mettre en œuvre. Mais le temps pris lors de ce co-diagnostic comme les échanges qui ont eu lieu lors des journées de travail en commun ont permis une forme d'inter connaissance qui, sans être un objectif en soi du PCT, aura sans doute des effets bénéfiques lors des étapes suivantes de son écriture et de sa mise en œuvre.

En outre, **l'(entre)aide et les coopérations valorisées par le PCT impliquent aussi une écoute accrue des initiatives citoyennes et associatives.** Ceci définissant un rôle de facilitation de la part des pouvoirs et organismes publics, renonçant à prendre en charge la plupart des activités pour préférer accompagner ou « faire avec ».

Bien entendu, **l'aide et l'entraide sont des éléments fondamentaux des projets de Tiers Lieux imaginés pour le Bugey Sud** aussi bien que dans la proposition Bouillon de culture sur la mutualisation de ressources culturelles et de savoir-faire. Mais elle apparaît également dans le projet d'un « Réseau de Musiciens Intervenants » (RMI) dont les membres pourraient intervenir, au-delà des structures habituelles (établissements scolaires), dans des centres sociaux ou des Ehpad par exemple. Dans ce cas, l'action élargit et diversifie ses objectifs, et s'inscrit dans une perspective de coopérations entre des organisations qui sont longtemps restées séparées les unes des autres. **La même logique traverse le projet de création d'un événement fédérateur au sein du territoire qui aura justement pour objet de dépasser les limites (certes imprécises) du « secteur » culturel.**

Ajoutons sur ce point que les implications précédemment rappelées des engagements pris par notre pays depuis la COP 21 vont nécessairement conduire à trouver des solutions basées sur la coopération et l'entraide, comme le font les participantes du réseau des Villes en Transition². De ce point de vue le PCT peut être un outil très pertinent **pour développer une « culture de la coopération »³ entre acteurs culturels mais aussi acteurs culturels et non culturels.**

2. <https://www.entransition.fr/>

3. <https://www.culture-co.fr/wp-content/uploads/>

Revenons pour terminer sur ce point, sur la formulation des enjeux culturels du territoire telle qu'elle figure dans le co-diagnostic. De façon récurrente chacun débute par l'expression « Comment pourrions-nous... ». Assurément, **l'ambition est de promouvoir une vision collective de ces enjeux ainsi que des réponses qui leur seront apportées.** C'est bien un objectif du PCT que de constituer **une stratégie partagée et co-construite.** Mais on peut penser qu'au moment de sa phase opérationnelle ce « nous » imprécis s'effacera au profit de personnes ou de groupes bien déterminés chargés de traduire concrètement ce qui aura été défini en commun.

Il faudra donc identifier ces « opérateurs » sans quoi le PCT risque au moins pour partie de rester un projet de papier. Des opérateurs qui devront probablement être formés pour des tâches relativement nouvelles. Rappelons que le Projet de Territoire peut disposer de moyens pour assurer la formation des personnes investies dans la redynamisation du territoire. Ils devront aussi être dotés des moyens nécessaires pour agir (matériels ou financiers). Ce qui suppose que, au regard des compétences transférées à la communauté de communes et de celles conservées par les communes (sans parler de celles du département et de la région, voire de l'État), des précisions soient apportées sur les contributions des unes et des autres. **Ce sera alors une autre occasion d'éprouver l'entraide de toutes ces collectivités en faveur du PCT.** Mais ce thème, celui de la gouvernance du projet culturel de territoire, sera abordé dans une autre réunion de travail le 14 octobre 2022.